## VILLE DE GAP HAUTES-ALPES

## DECISION DU MAIRE EN DATE DU 2 DÉCEMBRE 2024

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02.06.2020 ;
- Vu l'article R-2122-2 et R-2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la consultation lancée le 20.03.2024 pour la réhabilitation du groupe scolaire Beauregard ;
- Vu la relance lancée le 22.07.2024 pour le Lot 15-VRD/Espaces verts;
- Vu l'avis favorable de la Commission d'Achat réunie en séance du 28 novembre 2024;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de la société PMTP05 est apparue comme économiquement la plus intéressante pour la commune de Gap.

## **DÉCIDONS**

#### Article 1:

Il est conclu un marché à procédure adaptée pour la réhabilitation du groupe scolaire Beauregard à Gap pour le lot 15- VRD/Espaces Verts avec la société PMTP05 (05000 GAP).

#### Article 2:

Le présent marché est conclu pour un montant global et forfaitaire de 217.572,30 € HT - PSE à 3.465,00 € HT.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget général.

#### Article 3:

Le marché est conclu pour une durée de 18 mois, à compter de la date fixée par ordre de service.

#### Article 4:

Monsieur le Directeur Général des Services techniques et Monsieur le Directeur des Bâtiments sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 2 DÉCEMBRE 2024

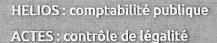
Le Maire-Adjoint

Transmis en Préfecture le : 2.12.24

Publié ou notifié le : 2.12. 24

Vincent MEDILI

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site <a href="www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.





# Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité: VILLE GAP (05) Utilisateur : ACTES VILLE

## Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : D2024 12 684

Objet: MAPA-Marché à procédure adaptée pour la

réhabilitation du groupe scolaire Beauregard à Gap

pour le lot 15-VRD/Espaces Verts avec la société

Type de transaction: Transmission d'actes

Date de la décision : 2024-12-02 00:00:00+01

Nature de l'acte : Actes individuels

Documents papiers complémentaires : NON

Classification matières/sous-matières: 1.1 - Marchés publics

Identifiant unique: 005-210500617-20241202-D2024 12 684-AI

Non définie URL d'archivage: Notification: Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive:

Fichier Taille Type Enveloppe métier text/xml 986 o Nom métier: 005-210500617-20241202-D2024\_12\_684-AI-1-1\_0.xml

Document principal (Acte individuel) application/pdf 50.6 Ko

Nom original: D\_15752.pdf

Nom métier:

99\_AI-005-210500617-20241202-D2024\_12\_684-AI-1-1\_1.pdf

## Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 décembre 2024 à 14h10min20s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 décembre 2024 à 14h10min20s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 décembre 2024 à 14h10min27s	Transmis au MI
Acquittement reçu	2 décembre 2024 à 14h10min37s	Reçu par le MI le 2024-12-02